



Lyon, le 20 avril 2016

Dossier de presse

Campagne d'affichage 2016

Confédération Nationale des SPA de France - Défense de l'animal

L' image témoigne d'une réalité qui malheureusement se développe : des méthodes de vente d'animaux domestiques qui les traitent comme des objets de consommation courante, avec toutes les conséquences désastreuses qui en découlent.

Elle sera diffusée à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires en affiches 4 mètres par 3, affiches d'abribus et affichettes sur l'ensemble de la France, durant l'année 2016.

La Confédération Nationale des SPA de France, qui regroupe 260 refuges indépendants, a la volonté de sensibiliser le public à l'indignité de ces méthodes de vente afin de prévenir maltraitances et abandons.

Les animaux de compagnie : un marché juteux, qui attire les convoitises

La France compte 63 millions d'animaux de compagnie, dont plus de 11 millions de chats et près de 8 millions de chiens. Un foyer sur deux possède au moins un animal de compagnie.

Ce « marché » représente 4,5 milliards d'euros, dont 1,5 milliard est consacré à l'achat des animaux. Le marché annuel est mal connu mais peut être évalué à 650 000 chiots (pour une population de 8 millions et une espérance de vie moyenne de 12 ans) et à 930 000 pour les chatons.

Les rares études françaises(1) existantes compilent l'origine des chiens et chats dans une vaste catégorie mêlant amis, parents et particuliers : ce regroupement ne permet pas de distinguer l'animal donné par un proche et celui acheté par petite annonce sur internet auprès d'une personne se présentant comme un particulier mais qui est parfois le dernier relais d'un vaste trafic organisé.

De nouvelles filières douteuses

L'entourage proche, famille et amis ainsi que les éleveurs déclarés (et donc sujets à des contrôles des pouvoirs publics) restent la source majoritaire d'acquisition d'un animal de compagnie.

Malheureusement, d'autres filières de commercialisation se développent rapidement : en Grande Bretagne, une étude (2) a évalué la part des chiots vendus sur Internet à 30 % des 700 000 chiots acquis par an.

En France, on voit également émerger nombre de foires et salons des chiots et des chatons. Récemment, une enseigne de grande distribution s'est lancée à grand renfort de publicité dans le commerce des animaux de compagnie.

20% des chiots achetés sur Internet sont morts dans les 6 mois suivant leur acquisition

Vendre un animal de compagnie comme on vend un bien de consommation courante présente de nombreux dangers, à la fois pour les animaux et pour leurs acquéreurs.

- L'achat d'impulsion : Acquérir un animal signifie s'engager pour la durée de sa vie, soit de 10 à 20 ans de soins attentionnés. Ce qui suppose une réflexion incompatible avec l'impulsion provoquée par le passage devant un chiot craquant en vitrine ou la vue d'une photo mignonne sur le Net. Les refuges sont remplis d'animaux acquis sur un coup de tête dans de telles conditions.
- Les risques sanitaires. Une enquête de la BBC a révélé que 20% des chiots achetés sur Internet sont morts dans les 6 mois suivant leur acquisition : ils provenaient de fermes d'élevage irlandaises ou écossaises, qui ne respectaient pas les dispositions sanitaires nécessaires. Les plaintes reçues par la Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals au sujet d'animaux morts peu après leur achat ont plus que doublé en 5 ans, en raison de l'augmentation des trafics.
- Les risques comportementaux. Plus les animaux sont jeunes, donc mignons, plus grande est la probabilité de les vendre vite et cher. Agés de plus de 16 semaines, ils ne sont plus « rentables ». La période de socialisation du chiot est à son maximum entre sa 12^{ème} et sa 14^{ème} semaine : c'est à ce moment qu'il faudra lui faire rencontrer le plus possible d'êtres vivants (humains, chiens, autres animaux,...) différents et lui faire connaître des environnements les plus diversifiés possible. Dans le cas contraire (animaux confinés dans des fermes d'élevage ou dans des lieux de commercialisation non adaptés), les chiots risquent de présenter des comportements craintifs ou agressifs à l'âge adulte.

Les préconisations des protecteurs des animaux

- N'achetez pas sur un coup de tête ou sur un coup de cœur, en passant devant une vitrine, à l'occasion d'une foire ou d'un salon ou devant une photo sur le net, mais prenez le temps de la réflexion et conseil auprès de spécialistes pour choisir l'animal adapté à votre habitat, à la composition de votre famille et à votre mode de vie. Pensez aux contraintes auxquelles vous aurez à faire face. Attention, certains petits chiens si mignons sont très énergiques et nécessitent beaucoup de temps et d'attention. Et ne cédez pas aux modes : le chien tout calme de l'animateur TV peut être une exception dans sa race !
- Privilégiez les éleveurs reconnus et contrôlés. Les associations spécialisées dans les races sauront vous orienter vers ceux qui font leur métier dans le respect des animaux, de leur santé et de votre sécurité.

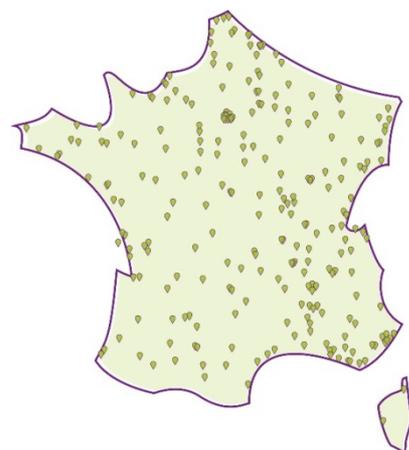
- N'alimentez pas les filières douteuses en achetant à l'aveugle sur Internet. Pour faire croire à un élevage familial, les trafiquants transfèrent dans des maisons d'emprunt des animaux nés dans des fermes d'élevage intensif, avec tous les problèmes sanitaires et de comportement futurs que cette forme d'élevage occasionne.
- Sauvez un animal abandonné. Les refuges accueillent des animaux de tous âges et de toutes races et leurs animateurs, dont la motivation principale est le bonheur de l'animal (et donc le vôtre), sauront vous orienter vers l'animal qui vous est le plus adapté.

N'alimentez pas les filières douteuses en achetant sur Internet, dans les salons ou animaleries : vous prenez des risques financiers et émotionnels (quand vous devrez vous ruiner en frais vétérinaires ou vous séparer d'un animal ingérable) et vous entretenez la détresse animale.

Confédération Nationale des SPA de France – Défense de l'animal – 26, rue Thomassin – 69002 Lyon –
cnsa.fr

Contact presse : Dominique Dupont : 06 86 63 01 02 – d.dupont@cnsa.fr

Près de chez vous,
un refuge indépendant lutte
pour les animaux en détresse



Les SPA de France : 260 associations qui accueillent 80% des animaux en détresse, dans 93 départements

Refuges de proximité et fourrières, maisons de retraite pour vieux animaux, refuges pour animaux de ferme, protection des chats libres, soins à la faune sauvage,...

Plus de 180 000 animaux sont accueillis chaque année par ce réseau de 260 associations indépendantes, qui réalisent par ailleurs 13500 enquêtes de maltraitance et comptent 461000 adhérents, 2700 bénévoles réellement actifs et 1200 salariés qui assurent le quotidien.

SOUTENEZ LA SPA PROCHE DE CHEZ VOUS

PAS UNE... MAIS DES SPA !

Il existe en France plusieurs centaines d'associations de protection des animaux dénommées « SPA de ... »

La très grande majorité sont indépendantes et autonomes : Il n'y a pas comme on le croit souvent, une seule SPA avec son siège à Paris et des filiales en Province.

260 d'entre elles se sont fédérées au sein de la Confédération Nationale des SPA de France, créée en 1926 et reconnue d'utilité publique depuis 1990.

Vous souhaitez contacter ou soutenir la SPA proche de chez vous mais vous ignorez où elle se trouve ?

Rendez-vous sur www.cnspa.org

Défense de l'animal – Confédération Nationale des SPA de France

26 rue Thomassin - 69002 Lyon

